

AGENTS

Numéro 14. 04 novembre 2013

Contact : SUD / Solidaires CG 92
Hôtel du département
216 bd Soufflot, 92015 Nanterre cedex
06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 95 70 71 45
01 47 29 31 36
sudeducation92@gmail.com

Union
Syndicale
Solidaires

Le bulletin du syndicat SUD / Solidaires des Agents Techniques des collègues des Hauts-de-Seine.



**SALAIRES,
PROTECTION SOCIALE,
CONDITIONS DE TRAVAIL :
ON PEUT LUTTER,
ON PEUT GAGNER !**



Revalorisation des salaires des fonctionnaires catégorie C ? Vraiment ? Analyse...

Les agents de catégorie C, soit 2,4 millions de fonctionnaires, devraient bénéficier d'un coup de pouce salarial de 200 à 300 euro par an en 2014, rapportent *Les Echos*. C'est – paraît-il - la bonne nouvelle de l'été pour les fonctionnaires. La ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu a confirmé : près d'un fonctionnaire sur deux (47%) sera augmenté au 1er janvier 2014. Les 2,4 millions d'agents de catégorie C, les moins bien rémunérés, seront tous concernés par ce coup de pouce qui intervient malgré le gel du point d'indice en 2014. Les modalités de ce dernier restent à préciser, mais la piste d'une augmentation de "4 à 6 points d'indice en plus par agent", soit 200 à 300 euros de plus sur le salaire brut annuel, est sur la table des négociations. Le coût de cette mesure serait limité pour l'Etat: environ 200 millions d'euros pour 500 000 agents. Mais les collectivités, qui comptent 1,4 million de fonctionnaires de catégorie C au sein de leurs effectifs, devraient payer une addition trois fois plus élevée

ANALYSE :

- Petit rappel : la valeur du point d'indice n'a pas été augmentée depuis 2010, soit depuis 3 ans et deux gouvernements. Alors 4 à 6 points pour les agents de catégorie C, c'est bien peu ! Plutôt qu'en brut, parlons en net. Pour savoir ce que ça ramène dans le portefeuille, il suffit de multiplier le nombre de points par 3, 86 € ...
- Les cotisations CNRACL augmentent depuis 2010 de 0,27 % par an: 2010: 7.85 %, 2011 : 8.12%, 2012 : 8.39%, 2013: 8.76%, et donc 2014 :9.03% du traitement brut. Résultat ? Le compte n'y est pas ! Dans le meilleur des cas les agents gagneront 2 à 3 euros de plus par mois !!! Quant aux agents non éligibles à ce fabuleux dispositif, ils continueront de voir leur traitement baisser !

SUD revendique une véritable augmentation des salaires : au moins 300 euros net ! On est loin du compte...

Le projet de loi de finance le confirme : la journée de carence c'est fini pour les fonctionnaires en 2014

SUD amené bataille contre la journée de carence : grèves, manifestations etc. Elle est gagnée : le projet de loi de finance implique bien la fin de la journée de carence pour les fonctionnaires en 2014. Elle était foncièrement injuste, cynique et inégalitaire. SUD se félicite donc de son abrogation.

Déménagement au Conseil Général : SUD change de bureau !

Un grand déménagement a eu lieu au Conseil Général des Hauts-de-Seine. SUD n'est plus au 9ème étage mais au 8ème . N'hésitez pas à nous passer un petit coup de fil ou nous envoyer un mail pour passer nous voir !

Contre tous les racismes !

Nous en avons plus qu'assez de voir les pauvres, les étranger-e-s pauvres en particulier, servir de boucs émissaires à qui on essaie de faire porter la responsabilité de la misère et des inégalités qui grandissent. Sur ces questions comme sur le terrain économique et social, le gouvernement poursuit les mêmes politiques. La loi derrière laquelle ils se réfugient, c'est la loi de Sarkozy, de Guéant, d'Hortefeux, dont pas une ligne n'a été changée. Et les pratiques sont les mêmes, si ce n'est pire. Les stigmatisations racistes, les rafles, les « reconduites à la frontières », souvent violentes, les expulsions policières avec destruction des campements et les expulsions de logements se multiplient.



BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92, ANNEE 2013 - 2014

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél : Email :

Etablissement :

J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD Education 92.

Date :

Signature :

COTISATION ANNUELLE (année scolaire pour les ATTEE) : **31 euros** pour un agent titulaire, **13 euros** pour les non titulaires

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'**ordre de SUD Education 92** à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris. Contactez nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87, 06 95 70 71 45